



Il est prévu que l'académie de Reims accueille 217 fonctionnaires stagiaires. Ceux-ci viendront pour moitié d'une autre académie, la nôtre n'ayant pas un vivier suffisant, et ils apprendront vers le 25 août qu'ils sont affectés dans tel ou tel établissement : ils devront en peu de temps trouver à se loger, déménager, prendre contact avec l'établissement, le professeur tuteur, choisir (car bien évidemment, il ne saurait être question de leur imposer une journée avant le 1er septembre, date à laquelle ils seront "embauchés" sans qu'il y ait lettre de mission et frais remboursés) d'assister à la journée d'accueil du 30 août où ils rencontreront les IPR... et peut-être préparer quelques cours ! **Heureusement, l'accent sera mis sur l'accueil !**

PROFESSEURS TUTEURS !

Une charge de travail colossale les premiers temps ; ils seront les seuls intervenants jusqu'aux premières vacances ! Il est prévu qu'ils aillent une heure par semaine dans la classe de leur stagiaire et qu'il y ait une heure d'entretien par semaine ! Qui oserait imaginer que le travail s'arrêtera là ? Qui va aider les stagiaires à préparer leurs cours ?

De plus, ils devront remplacer leur stagiaire deux semaines, quand ceux-ci seront en stage, en étant eux-mêmes remplacés par des personnels précaires.

Pour quelle rémunération ? Mystère !

Rassurez-vous, ils auront droit à une journée de formation en juin.

**Refusons collectivement d'être dupes !
Refusons de participer à ce simulacre
de formation !**

Quel temps de service ? Quelle formation ?

Selon les supports ou postes bloqués, les fonctionnaires stagiaires devront assurer de 12 h à 18 heures de cours par semaine. A cela, s'ajouteront deux heures d'observation dans la classe du tuteur et une heure d'entretien ! Soit 21 heures par semaine minimum !

Dans le cours de l'année, les stagiaires auront 10 jours de formation réparties tout au long de l'année, avec remplacement de Robien dans les établissements, et deux semaines de stage massé en janvier.

Aucun cahier des charges n'est défini à ce jour ! Vive l'improvisation !

Où ?

Et chaque académie fait à sa sauce ! Certaines ont prévu des décharges pour les fonctionnaires stagiaires, pour les tuteurs...

Le SNES demande le retrait de la réforme de la formation des maîtres, dont le seul but est de réaliser des économies en supprimant des postes par le biais d'un temps de service des stagiaires multiplié par trois ! Une véritable formation doit être mise en place.

Le SNES appelle au refus collectif de participer à cette dégradation sans précédent de la formation des maîtres, en décidant par avance de refuser toute mission de « maître de stage » qui pourrait leur être proposée dans ce cadre. Nos élèves ont besoin de professeurs qualifiés et formés, nous ne voulons pas qu'ils pâtissent de cette réforme dont les objectifs prioritaires sont, une fois de plus, purement comptables.

Pour le mouvement intra, **ce sont 217 postes ou BMP** qui ont dû être "bloqués", ce qui amputera fortement le nombre de postes offerts au mouvement intra.

Le SNES a d'ores et déjà demandé au rectorat la possibilité de faire évoluer ces supports et de ne pas les voir bloquer ad vitam aeternam.

